

Marché-Concours Saignelégier

Du 12 au 14 août 2022, visité le 14 août 2022



I. Généralités et informations sur la détention des animaux

Le Marché-Concours national de chevaux est une exposition annuelle de chevaux de la race des Franches-Montagnes accompagnée de diverses courses, de présentations et d'un marché, organisé à Saignelégier, dans le canton du Jura. En raison de la pandémie du coronavirus, le Marché-Concours n'a pas été organisé depuis 2019, puis a repris en 2022 pour fêter son 125^e anniversaire. Environ 335 chevaux ont été exposés et, pour une part, proposés à la vente. Une majorité d'entre eux a passé une à deux nuits sur le site de l'exposition et a été hébergée dans les différentes écuries du Marché-Concours. Ainsi, trois bâtiments existants ainsi que quatre tentes temporaires étaient à disposition sur le site et ont servi au logement des chevaux.

Dans ses directives, la direction de l'exposition a clairement formulé que chaque propriétaire était responsable de l'abreuvement, de l'alimentation, du nettoyage et de la sécurité de ses chevaux. Elle a uniquement spécifié que les chevaux malades ne pouvaient pas être amenés au Marché-Concours.

Dans les écuries permanentes, une grande partie des chevaux étaient détenus à l'attache. Les boxes accueillait surtout des juments et leurs poulains. Les surfaces de ces boxes étaient plus de deux fois inférieures à celles prescrites par l'ordonnance sur la protection des animaux (dans certains cas, jusqu'à 7,6 m² de moins que les 11,7 m² obligatoires pour une jument de 162 cm au garrot accompagnée d'un poulain). Lors d'expositions de moins de quatre jours, il est certes permis de déroger à l'ordonnance sur la protection des animaux en ce qui concerne les surfaces, mais seulement dans une faible mesure. De plus, dans les bâtiments existants, il n'y avait pratiquement pas de possibilité pour les chevaux de se protéger des regards, de se retirer et de maintenir une distance individuelle suffisante. Il s'agit pourtant là de conditions minimales à respecter

impérativement en vertu de l'art. 30b al. 2 de l'OPAn, et il n'est pas permis d'y déroger, même pour une exposition de quatre jours. Dans de nombreux cas, il existait un risque élevé de blessure pour les chevaux ainsi que pour les visiteurs en raison de l'utilisation de parois de boxes faites de tubes métalliques (panels).

Les boxes des deux plus petites écuries étaient propres, mais la plupart d'entre eux n'étaient pas munis de suffisamment de litière. Dans certains cas, les boxes étaient très sales et les chevaux se tenaient sur le sol dur. Les étalons y étaient attachés, le plus souvent par des colliers. Cette pratique est apparemment acceptée par le service vétérinaire cantonal. Du point de vue de la PSA, cependant, cette pratique n'est pas considérée comme conforme à la protection des animaux.

Des boxes faits de panels étaient installés devant le grand bâtiment et dans l'une des deux plus petites écuries. Les panels étaient ouverts jusqu'en bas. La PSA a observé de nombreuses situations dangereuses où des juments, faute de pouvoir se retirer, se sont retrouvées coincées entre les tubes métalliques en tentant de donner des coups de pied aux chevaux voisins. Des poulains se sont retrouvés plusieurs fois bloqués dans les panels avec la tête ou les jambes. Dans certains cas, les animaux ont dû être libérés par leurs propriétaires.

Les boxes temporaires sous les tentes extérieures se présentaient différemment. Ceux-ci servaient d'écurie pour les chevaux du Haras national suisse et pour les chevaux invités (venus d'Argovie cette année). Il y avait également une protection visuelle entre les boxes et face au couloir des visiteurs.

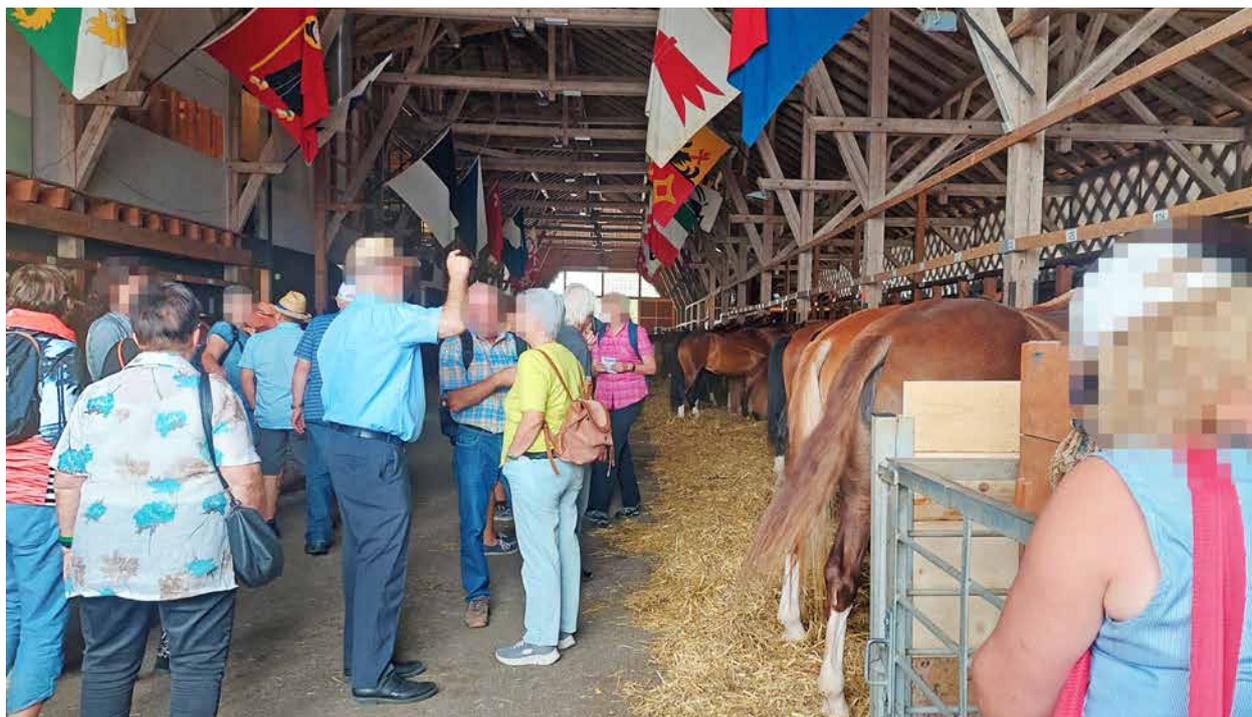
Le flux de visiteurs dans les petites écuries était tolérable, il n'y avait pas trop de personnes qui y entraient en même temps. Cependant, il n'existait pas de contrôle à l'entrée ni de surveillant officiel. Le volume sonore se limitait à 75 décibels au maximum, ce qui est acceptable du point de vue de la protection des animaux. Au moment de la visite de la PSA, la plupart des visiteurs se trouvaient dans la grande halle où les chevaux étaient détenus à l'attache. Il n'y avait aucune barrière autour des chevaux, ce qui permettait de les toucher de toute part et à tout moment, sans restriction, ce que la plupart des visiteurs ont fait de manière très intense. Pour de nombreux chevaux, il est extrêmement désagréable et inhabituel que des personnes étrangères touchent constamment des parties sensibles de leur corps, comme la tête ou les naseaux, et qu'ils n'aient aucune possibilité d'évitement ou de retrait. De nombreux visiteurs se sont également approchés des chevaux attachés depuis l'arrière. Dans cette situation aussi, les chevaux sont particulièrement inconfortables. Les visiteurs qui s'approchent des chevaux par derrière s'exposent de surcroît à un grand risque, car les chevaux peuvent ruer de façon très ciblée. Grâce à leur nature docile, la plupart d'entre eux ne réagissaient plus à ces contacts abusifs au bout d'un certain temps.

La détention sans possibilité de retrait pour les chevaux n'est pas autorisée et ne doit donc pas être tolérée par le service vétérinaire cantonal. Quant aux jeunes chevaux, il existe certainement à présent des méthodes plus sécurisantes pour les habituer à être manipulés et détenus en présence de chevaux qu'ils ne connaissent pas. Des moyens très simples permettraient d'améliorer nettement les conditions de détention dans la grande halle (p. ex. régulation du flux de visiteurs dans la halle, contact avec les chevaux d'un seul côté avec possibilité de retrait pour eux, un moins grand nombre de chevaux dans la halle et des séparations entre eux). De plus, des filets remplis de foin pourraient servir d'occupation. Un abreuvement régulier pour tous les chevaux doit être mis en place.

Lors des démonstrations, les chevaux ont été présentés sur un vaste terrain. La PSA a jugé acceptable que les spectateurs conduisent les juments et leurs poulains, ce qui s'est fait avec beaucoup de patience et a été un bon exercice pour les animaux. A nos yeux, le fait qu'un grand nombre de chevaux aient été menés avec une gourmette a posé problème. Cette méthode est douloureuse lorsqu'elle est appliquée avec force et ne devrait être utilisée qu'en cas d'absolue nécessité. Pour que les chevaux n'en souffrent pas lors de la conduite, il faut des meneurs expérimentés et réactifs. Il fut réjouissant de constater que certains propriétaires, avec des juments et leur poulain, ont laissé leurs animaux paître, à la main, à côté de l'arène de présentation.

II. Ce qui nous a plu dans l'exposition sous l'angle de la protection des animaux

- La PSA a apprécié le fait que la fête du village soit séparée des zones accueillant les animaux du Marché-Concours. Ainsi, les chevaux n'étaient pas directement exposés au bruit des festivités. D'autres marchés et expositions peuvent certainement s'en inspirer.

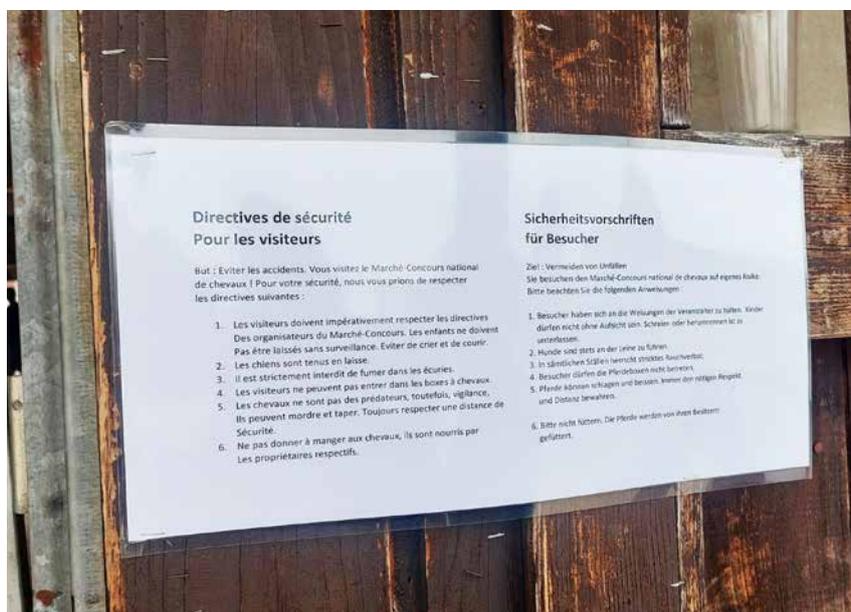


C'est à midi que le flux de visiteurs était le plus important à proximité des chevaux. Les festivités, très bruyantes, se sont déroulées loin des chevaux, ce que nous considérons comme exemplaire du point de vue de la protection animale.

- Fait très appréciable cette année, tout comme en 2019, aucun poulain n'a été attelé aux chars. Les années précédentes, c'était encore une tradition.
- Les propriétaires avec leurs poulains, juments et étalons ont parcouru le chemin à travers les visiteurs jusqu'à l'arène, avec calme et patience. Un point critique est toutefois à relever: certains chevaux furent menés à la gourmette.
- Au moment de la visite, les conditions d'hygiène pouvaient faire l'objet d'éloges dans la plupart des cas, mais malheureusement pas partout. La majorité des boxes étaient pourvus d'une litière propre et sèche.
- Comme en 2019, les conditions de détention des chevaux ont présenté certaines différences. Dans les tentes installées sur le terrain extérieur, les chevaux étaient bien mieux détenus que dans les bâtiments. Au moment de la visite, l'atmosphère dans les tentes était calme et les chevaux donnaient l'impression d'être détendus. De l'eau et du foin étaient aussi à leur disposition. Il a été constaté – et c'est positif – que les conditions minimales, telles que le respect des dimensions minimales légales des boxes, la présence de protections visuelles et l'approvisionnement en eau et en foin, étaient respectées dans les tentes. La détention y avait déjà reçu des éloges en 2019, mais à l'époque, il y avait encore des chevaux visiblement stressés par la situation.
- Les chevaux n'étaient pas apprêtés avec de la laque et des paillettes comme lors des manifestations précédentes.
- La PSA doit toutefois critiquer le raccourcissement de la crinière d'une grande partie des chevaux. En effet, la crinière a une fonction protectrice importante pour le cheval, qui n'est désormais plus garantie pour des raisons purement esthétiques.

III. Ce qui s'est amélioré par rapport à la dernière manifestation (2019)

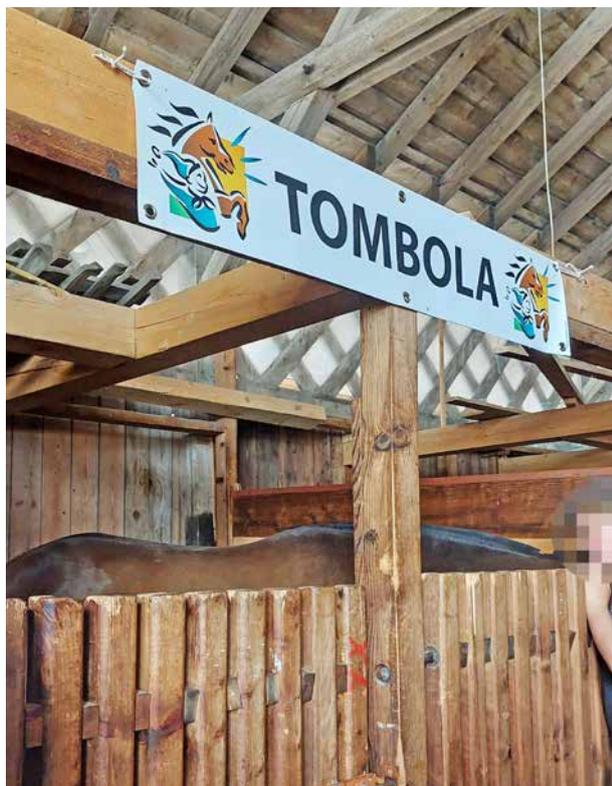
Malheureusement, la PSA n'a guère pu constater d'améliorations lors de la manifestation de cette année par rapport à sa dernière visite en 2019. Elle est donc déçue, notamment à cause des échanges animés qui avaient eu lieu avec les organisateurs et les autorités en vue des mesures d'amélioration à prendre pour cette édition du Marché-Concours. La seule amélioration que nous avons remarquée est que les organisateurs ont apposé une feuille A4 sur les écuries pour informer les visiteurs que les chevaux pouvaient ruer et qu'ils pénétraient donc dans les écuries sous leur propre responsabilité. Cette information était malheureusement affichée de manière très discrète et ne résolvait pas le problème que les chevaux pouvaient quand même être touchés de tous les côtés et se taper mutuellement. Pendant les présentations et démonstrations, la PSA n'a pas enregistré d'incidents relevant de la protection des animaux, ce qui est réjouissant.



Il y avait bien quelques indications à l'intention des visiteurs, mais celles-ci n'étaient pas placées de manière très visibles, ni n'étaient très contraignantes.

IV. Ce qui n'a pas été amélioré ou s'est même détérioré par rapport à la dernière manifestation

- Une fois de plus, une tombola avec des animaux vivants comme lots a eu lieu, ce qui est absolument inacceptable de l'avis de la Protection Suisse des Animaux PSA. Celle-ci exige depuis des années une formation obligatoire pour les propriétaires et détenteurs de chevaux, et lutte contre les achats spontanés d'animaux et les animaux vivants offerts comme prix. Lors de telles tombolas, les visiteurs deviennent propriétaires de chevaux par hasard, sans le demander et sans avoir les connaissances nécessaires. Les organisateurs assument ainsi une part de responsabilité dans la souffrance animale qui peut en résulter.



La tombola: le tirage au sort d'animaux vivants est inacceptable du point de vue de la protection des animaux.

- L'eau et le foin étaient disponibles en permanence dans les boxes sous les tentes, ce qui n'était pas le cas dans le bâtiment des écuries. Là, l'abreuvement a été très rarement observé, tout comme le fourrage. De nombreux chevaux étaient agités. Le fait de gratter, de mâcher la corde ou les poutres en bois, le sol en béton dépourvu de litière et de fourrage ainsi que les flancs rentrés pouvaient indiquer chez certains chevaux attachés qu'ils n'avaient pas mangé depuis longtemps ou qu'ils avaient soif. Dans certains cas, les filets à foin suspendus pour les chevaux détenus à l'attache sont restés vides pendant toute la durée de la visite. Du point de vue de la PSA, un accès permanent à l'eau est préférable, les chevaux ont ainsi un moyen de se désaltérer à tout moment. Le foin et la paille ne servent pas seulement de fourrage, mâcher est aussi une occupation qui a, par ailleurs, un effet apaisant.



Image très rare en 2022: ces chevaux disposaient de foin et d'eau dans le bâtiment des écuries, contrairement à la plupart des autres chevaux qui y étaient hébergés.



Ici, les filets à foin sont toujours restés vides. De plus, au cours de la journée, les chevaux ont continué à gratter vers l'arrière la paille destinée à la litière. Malheureusement, aucun surveillant qui aurait pu ramener la paille vers la tête des chevaux n'a été repéré. Cela aurait permis d'atteindre le but recherché: fournir aux chevaux un peu de nourriture et d'occupation, ainsi que de la litière sous leur pieds. Il s'agirait à vrai dire d'une amélioration très facile à mettre en œuvre pour le bien-être des chevaux attachés.

- Chez les chevaux détenus à l'attache, il y avait dans la plupart des cas si peu de litière que le sol était nettement visible. En particulier vers la fin de la manifestation, la paille restante ne se trouvait plus qu'au niveau des membres postérieurs des chevaux. Il est prouvé que les chevaux ne se reposent suffisamment que s'ils ont assez de surface et de litière. Il va sans dire que les contacts permanents avec les spectateurs empêchaient également les chevaux de se reposer.



Dans ce box, il n'y avait pratiquement pas de litière.



Ici aussi, la quantité de litière était insuffisante.

- Même si les aménagements de certaines tentes extérieures étaient louables en raison de la protection visuelle existante, de l'espace disponible et de l'épaisseur de la litière, il y avait là aussi quelques points négatifs à relever. Dans au moins un cas, deux chevaux cohabitaient dans un box dont la surface ne suffisait que pour un seul. Au moins, les chevaux semblaient bien s'entendre. De mauvaises conditions de détention étaient aussi visibles dans les bâtiments (halles 1+2). Dans les boxes, des juments avec leurs poulains se tenaient sur des surfaces de seulement 5,22 m², ce qui est inférieur de près de 7 m² aux exigences minimales prescrites par la loi. Pour les manifestations qui durent moins de quatre jours, des dimensions inférieures au minimum légal sont certes autorisées, mais les différences ne doivent être que minimales! Or, dans les cas mentionnés, les exposants sont restés largement en dessous des exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux et ces différences étaient loin d'être des écarts «minimes». Du point de vue de la PSA, de telles conditions de détention sont intolérables. Cela a d'ailleurs été confirmé par le service vétérinaire cantonal après le premier rapport de la PSA sur le Marché-Concours en 2019. On ne comprend donc pas pourquoi il n'y a toujours pas eu de changements à ce sujet.



Entassés sur à peine plus de 5 m². De telles conditions sont contraires à la loi et ne peuvent être tolérées.

- De jeunes chevaux ont été attachés dans la halle principale. Fixés la tête contre le mur, ils ne pouvaient percevoir la situation inhabituelle que de manière limitée, ce que la PSA a jugé très dangereux, aussi bien pour les chevaux que pour les visiteurs. De plus, la distance individuelle nécessaire entre les chevaux n'était pas respectée. Ils ont dû passer les journées de l'exposition serrés les uns contre les autres, ce qui a généré des morsures et des coups de pied constants. Les propriétaires ne réagissaient qu'occasionnellement en intervenant. Mais la paix ne durait généralement pas longtemps. Des conflits ont eu lieu jusqu'à la fin de la manifestation, et de nombreux chevaux étaient déjà visiblement épuisés à midi.



Ces enfants se trouvaient entre deux chevaux qui avaient déjà eu des conflits entre eux. De telles situations peuvent rapidement devenir très dangereuses pour toutes les personnes impliquées.



Flux de visiteurs à midi: un contact permanent sur les zones sensibles de la tête par des personnes étrangères, sans que les chevaux n'aient la possibilité de se retirer en cas de besoin – du point de vue de la protection des animaux, cela devrait être interdit.



On a souvent observé des bousculades ainsi que des coups de pied entre les chevaux – ce qui n’est pas surprenant. En effet, les chevaux étaient séparés par une distance si faible que la distance individuelle absolument nécessaire entre un cheval et son voisin (souvent inconnu) ne pouvait pas être maintenue. Les individus de rang inférieur n’avaient donc aucune possibilité d’évitement.



Dans certaines parties de la halle, les visiteurs pouvaient toucher les chevaux attachés par derrière et par devant, ce qui n’offrait aux chevaux plus aucune possibilité d’évitement. Or, la loi exige que les animaux aient toujours la possibilité de se retirer. De plus, les chevaux se trouvaient souvent «de travers», car ils se disputaient régulièrement entre eux.



Là aussi, les chevaux étaient très exposés et accessibles aux visiteurs des deux côtés.

- Parfois, les chevaux étaient attachés si court qu'il leur était pratiquement impossible de se coucher. Les étalons étaient attachés très court par un collier.



Tout au long de la journée (sauf pendant leur présentation dans l'arène), les étalons étaient attachés, parfois très court, à l'aide d'un collier. Sur cette photo, on peut également voir que la litière à l'avant du box n'est plus disponible.



Étalon attaché dans un box à l'aide d'un collier d'attache très serré. Selon les dispositions en vigueur en matière de protection des animaux, les chevaux doivent pouvoir manger, boire et se coucher en position naturelle. Mais cela n'était pas possible pour tous les animaux, loin de là. Cet étalon, par exemple, était attaché trop court, même dans son box.

- Les poulains tendaient souvent leur cou avec curiosité à travers les panels pour renifler ou toucher les visiteurs ou les autres chevaux. Mais s'ils étaient effrayés ou voulaient retirer leur tête rapidement pour d'autres raisons, ils pouvaient rester coincés, ce qui créait encore davantage de panique et augmentait le risque de blessures. Des situations particulièrement dangereuses apparaissaient lorsque les poulains étaient couchés sur la paille et tendaient leurs jambes entre les tubes des panels. On a pu observer à plusieurs reprises qu'ils y restaient bloqués. Dans certains cas, des situations délicates se sont également produites lorsque les poulains se sont coincés la tête sous le tube le plus bas des panels.



Avec les jambes sous les tubes du panel, cela pouvait rapidement devenir dangereux. La PSA avait déjà recommandé en 2019 de fermer les espaces entre les tubes avec des planches de bois. Une protection visuelle jusqu'en haut serait encore mieux.



La PSA a rencontré plusieurs fois de telles situations, dangereuses pour le poulain.



La jambe de ce poulain s'est coincée plusieurs fois entre les tubes du panel.



Une situation très dangereuse pour le poulain a également été observée. Des mesures simples à mettre en œuvre, comme la pose de panneaux de bois ou de tapis de protection contre les chocs, auraient permis d'éviter de telles situations.

- Pour les juments aussi, les tubes des panels sont rapidement devenus dangereux. En raison du manque de possibilités de retrait, de nombreuses disputes ont éclaté. A force de donner des coups de pied, certains animaux se sont retrouvés coincés entre les tubes.



Ces boxes faits de tubes, sans protection visuelle ni protection contre les coups sont dangereux. Respecter la distance individuelle ou se coucher n'est pas possible dans ces espaces restreints. Les disputes avec l'animal voisin à travers les panels génèrent encore et toujours des situations dangereuses. Des adaptations simples (panneaux de bois) permettraient de transformer ces boxes en un bon logement temporaire pour les chevaux. Sur cette photo, on peut également voir qu'il n'y avait pas d'eau à disposition.

- Tentative de fuite avec risque de blessure pour l'humain et l'animal: un cheval attaché dans la grande halle a arraché son licol. Bien qu'il y ait eu plus de personnes en charge de la surveillance que lors des manifestations précédentes, c'est un visiteur qui a remarqué la tentative de fuite et a habilement résolu la situation grâce à une réaction immédiate.



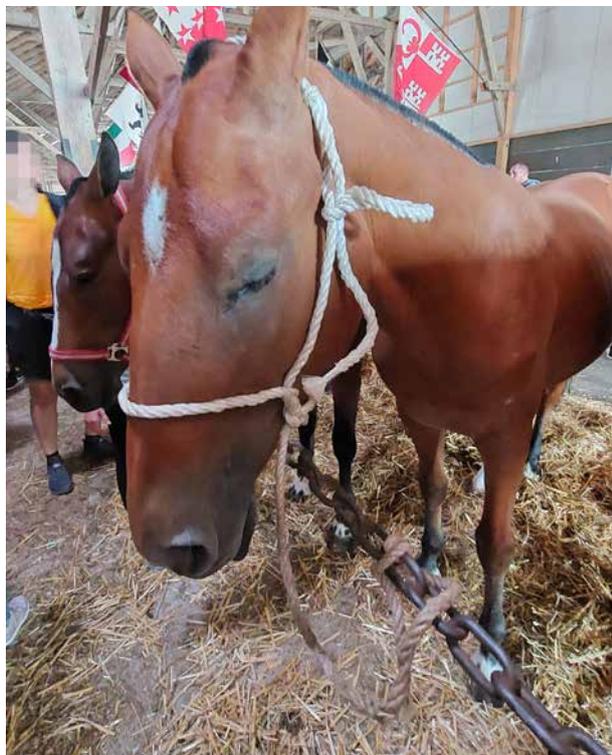
Là aussi, les chevaux étaient très exposés et accessibles aux visiteurs des deux côtés.

- Certains chevaux avaient de petites cloches attachées au cou (parfois très serrées). Ces cloches constituaient une source de bruit permanente. Les chevaux étant très sensibles au bruit, le son continu des cloches était une source de stress pour eux.



Certains chevaux avaient une cloche attachée en permanence, ce qui représentait une nuisance sonore marquée pour les animaux.

- Les poulains présents au Marché-Concours étaient très fatigués par tout le brouhaha.



Ce cheval a été attaché par un licol en corde, ce qui comporte un certain risque de blessure. Il s'est montré particulièrement épuisé et, à midi déjà, il ne tenait presque plus sur ses membres.



Ces jeunes animaux se sont montrés épuisés. Les mouvements de la tête et les mouvements d'évitement peuvent s'avérer très douloureux pour le cheval attaché par un licol de corde.

- Chez une grande partie des chevaux, les crinières étaient coupées très court, même chez les poulains. On prive ainsi les chevaux, entre autres choses, d'une importante fonction de protection contre les insectes. Au moins, on a renoncé cette année aux paillettes et aux sprays.



La plupart des chevaux et des poulains avaient la crinière tondu à ras. Cette pratique est à rejeter du point de vue de la PSA, car elle prive les chevaux de leurs défenses naturelles contre les insectes et la crinière les protège également de la pluie.



Dans certains cas, la PSA a constaté une très mauvaise hygiène dans les écuries.

V. Conclusion

Bien que le Marché-Concours défende les valeurs de la tradition et qu'il joue un rôle important pour l'élevage, la commercialisation et l'utilisation des chevaux de la race des Franches-Montagnes, les conditions de détention des chevaux, en particulier la détention à l'attache dans la grande halle ainsi que dans les anciennes écuries, doivent impérativement s'améliorer à l'avenir. Durant les trois dernières années – depuis le dernier Marché Concours en 2019 – plusieurs discussions ont eu lieu avec la fédération et avec les organisateurs, les attentes étaient donc d'autant plus élevées que les mesures d'amélioration discutées devaient réellement être mises en œuvre. La Protection Suisse des Animaux PSA est très déçue de n'avoir pu constater que peu d'améliorations, alors que les organisateurs avaient eu trois ans pour planifier et réaliser des optimisations.

Pour plus de la moitié des chevaux, les prescriptions légales régissant la taille des boxes n'ont pas été respectées. Certains boxes ne présentaient qu'un tiers de la surface minimale imposée par l'ordonnance sur la protection des animaux. Lors d'expositions de courte durée, il y a une légère tolérance concernant les prescriptions en matière de surface, mais pas dans la mesure constatée. Ce qui est particulièrement grave, c'est que de telles surfaces ont été utilisées pour deux chevaux, à savoir un poulain et sa mère. Les poulains et leurs mères pouvaient à peine se tourner, il leur était pratiquement impossible de se coucher. La PSA estime que cette exigüité constitue une contrainte très pénible pour les chevaux.

La détention des juments avec leurs poulains dans les boxes en panels était insuffisante et surtout dangereuse pour la santé des animaux. La Protection Suisse des Animaux PSA avait déjà recommandé en 2019 que la partie inférieure – ou mieux encore jusqu'en haut (protection visuelle envers les chevaux voisins!) – soit fermée par des planches, afin de réduire le risque considérable de blessures pour les poulains, mais aussi pour les juments. Lors de sa visite, la PSA a observé à plusieurs reprises des situations très dangereuses où des chevaux avaient les jambes ou la tête coincées sous ou entre les tubes métalliques.

Les équidés attachés n'avaient aucun moyen de se retirer. De plus, les animaux qui ne se connaissaient pas étaient beaucoup trop proches les uns des autres, ce qui a créé de fréquents comportements de défense avec morsures et coups de pied réciproques. Pour de nombreux jeunes chevaux, c'était probablement la première fois de leur vie qu'ils étaient attachés aussi longtemps. Ce qui est d'autant plus grave, c'est qu'ils pouvaient être harcelés de tous les côtés, y compris par les visiteurs, sans aucune possibilité de s'échapper. La faculté d'adaptation des chevaux a ainsi été très fortement sollicitée. La PSA ne comprend toujours pas pourquoi la traditionnelle détention à l'attache dans la grande halle continue à être tolérée alors qu'aucune possibilité de retrait n'est mise à la disposition des chevaux. Ce point est pourtant prescrit par la loi et doit être respecté également lors d'expositions et de marchés aux animaux, conformément à l'ordonnance sur la protection des animaux. Concernant l'aménagement des logements et des enclos ainsi que les conditions climatiques, les expositions ne doivent donc pas être en deçà des exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux. Lors du Marché-Concours de cette année, des infractions ont été commises en raison de l'absence de possibilités de retrait et de protections visuelles, ainsi que du manque de litière. Les animaux n'avaient pas tous de l'eau et du foin à disposition – et ceux détenus à l'attache étaient trop proches les uns des autres et mis en présence de congénères inconnus, ce qui présentait des risques importants de blessures pour les humains comme pour les animaux.

Les conditions du Marché-Concours montrent une fois de plus que le comité d'organisation se facilite la tâche et qu'il ne peut pas transférer entièrement la responsabilité de la détention sur les propriétaires des chevaux. Au contraire, ils ont eux aussi l'obligation de veiller à ce que les dispositions légales soient respectées et de montrer aux visiteurs une détention moderne et respectueuse des chevaux. Lors de telles manifestations, ils doivent jouer un rôle de modèle et prendre en considération le bien-être des chevaux. Chaque cheval a le droit (inscrit dans la loi) de se retirer des visiteurs, des autres chevaux ainsi qu'au respect d'une distance individuelle par rapport à ses congénères. De plus, la faculté d'adaptation des animaux ne doit pas être sollicitée de manière excessive. Les violations massives et répétées de l'ordonnance sur la protection des animaux

donnent une nouvelle fois une mauvaise image de l'ensemble de la manifestation, à tel point que même les exemples positifs constatés dans les tentes extérieures et les démonstrations réussies, qui étaient majoritairement exemplaires, ont été occultés par les aspects négatifs.

La Protection Suisse des Animaux PSA demande aux organisateurs, aux autorités compétentes et aux détenteurs d'animaux de veiller enfin à ce que le Marché-Concours offre des conditions de détention modernes, plus respectueuses des animaux et conformes à la législation. Hormis le bien-être, la sécurité des chevaux et des visiteurs doit être garantie. De plus, le service vétérinaire cantonal a la responsabilité de dénoncer les infractions à l'ordonnance sur la protection des animaux et de les sanctionner en conséquence. Il avait pourtant lui-même indiqué en 2019 que les boxes minuscules n'étaient pas tolérables pour les poulains.

Il faut retenir que même les traditions ne doivent pas primer sur le bien-être des animaux et qu'une détention moderne et respectueuse des chevaux est incontournable si le Marché-Concours veut continuer à être accepté à l'avenir tant par les organisations de protection animale que par le grand public, qui se montre toujours plus sensible aux questions du bien-être des animaux.

